

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 31 MARS 2023 A 17 H 00

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte rendu du 13 mars 2023
- Vote des taxes
- Vote du compte administratif Commune, Eau et Assainissement, Ferme relais
- Affectation du résultat
- Vote du budget primitif Commune, Eau et Assainissement, Ferme relais
- Approbation des comptes de gestion
- Programme Travaux ONF
- Echange captage de Bouchet
- Adressage
- Nomination d'un référent territorial pour l'Ambroisie
- Questions diverses

Le trente et un mars deux mille vingt trois à 17 heures 00 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Bruis Valdoule, le Conseil municipal de la commune nouvelle de VALDOULE, convoqué le 27 mars 2023.

La séance est ouverte sous la présidence de Gérard TENOUX , Maire de Valdoule

Etaient présents : TENOUX Gérard, AUBEPART André, BOURGEAUD Nathalie, COMBE Liliane, COUSIN Marty, TENOUX Camille, AIMONIER Jean LUC, LANGLOIS Noëlle, CHARMET Brigitte,

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Etaient absentes et excusées : AUBERT Eveline, DEWILDE Claudine

Assistait également : Corinne Tenoux.

- Validation du compte rendu du 13 mars 2023

Le Compte rendu du 13 Mars 2023 est validé à l'unanimité des membres présents.

- Vote des taxes

Le Maire fait lecture de l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelle pour l'année 2023 et informe son conseil qu'il est nécessaire de fixer les taux pour l'année 2023.

Il rappelle les taux d'imposition de 2022 et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'augmentation, la diminution ou le maintien des taux. Il rappelle également qu'il y a lieu de voter le taux de TH, cette année. Ce taux s'appliquera aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Le taux de référence correspond au dernier taux de TH voté, soit celui de 2019

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de voter les taux identiques à l'année dernière, et à 2019 pour le taux de TH, comme ci-dessous mentionnés :

Taxe Foncière (bâti) : 39.59%
 Taxe Foncière (non bâti) : 67.57 %
 Taxe d'habitation : 49.51 %

- Vote du compte administratif Commune, Eau et Assainissement, Ferme relais

COMMUNE

| LIBELLES | INVESTISSEMENTS | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|-----------------|-------------------|----------------|-------------------|-------------|-------------------|
| | Dépenses ou | Recettes ou | Dépenses ou | Recettes ou | Dépenses ou | Recettes ou |
| | Déficits | Excédents | Déficits | Excédents | Déficits | Excédents |
| Résultats reportés | 11 262,81 | | | 365 929,26 | 11 262,81 | 365 929,26 |
| Opérations de l'exercice | 139 956,43 | 54 293,60 | 244 724,53 | 339 894,81 | 384 680,96 | 394 188,41 |
| TOTAUX | 151 219,24 | 54 293,60 | 244 724,53 | 705 824,07 | 395 943,77 | 760 117,67 |
| Résultats de clôture | 96 925,64 | | | 461 099,54 | 96 925,64 | 461 099,54 |
| Restes à réaliser | 58 410,00 | 89 585,00 | | | 58 410,00 | 89 585,00 |
| TOTAUX CUMULES | 209 629,24 | 143 878,60 | 244 724,53 | 705 824,07 | 454 353,77 | 849 702,67 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | -65 750,64 | | 461 099,54 | | 395 348,90 |

EAU ET ASSAINISSEMENT

| LIBELLES | INVESTISSEMENTS | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|-----------------|------------------|----------------|------------------|-------------|------------------|
| | Dépenses ou | Recettes ou | Dépenses ou | Recettes ou | Dépenses ou | Recettes ou |
| | Déficits | Excédents | Déficits | Excédents | Déficits | Excédents |
| Résultats reportés | 12 643,16 | | | 26 607,70 | 12 643,16 | 26 607,70 |
| Opérations de l'exercice | 9 026,70 | 81 724,92 | 33 473,34 | 33 261,69 | 42 500,04 | 114 986,61 |
| TOTAUX | 21 669,86 | 81 724,92 | 33 473,34 | 59 869,39 | 55 143,20 | 141 594,31 |
| Résultats de clôture | | 60 055,06 | | 26 396,05 | 0,00 | 86 451,11 |
| Restes à réaliser | 73 869,00 | 33 575,00 | | | 73 869,00 | 33 575,00 |
| TOTAUX CUMULES | 95 538,86 | 115 299,92 | 33 473,34 | 59 869,39 | 129 012,20 | 175 169,31 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 19 761,06 | | 26 396,05 | | 46 157,11 |

FERME RELAIS

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 31 MARS 2023 A 17 H 00

| LIBELLES | INVESTISSEMENTS | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|-----------------------------|-----------------|-------------------|----------------|------------------|-------------|-------------------|
| | Dépenses ou | Recettes ou | Dépenses ou | Recettes ou | Dépenses ou | Recettes ou |
| | Déficits | Excédents | Déficits | Excédents | Déficits | Excédents |
| Résultats reportés | 9 201,63 | | 2 303,53 | | 11 505,16 | 0,00 |
| Opérations de l'exercice | 4 260,16 | | 350,43 | | 4 610,59 | 0,00 |
| TOTAUX | 13 461,79 | 0,00 | 2 653,96 | 0,00 | 16 115,75 | 0,00 |
| Résultats de clôture | | -13 461,79 | | -2 653,96 | 0,00 | -16 115,75 |
| Restes à réaliser | | | | | 0,00 | 0,00 |
| TOTAUX CUMULES | 13 461,79 | 0,00 | 2 653,96 | 0,00 | 16 115,75 | 0,00 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | -13 461,79 | | -2 653,96 | | -16 115,75 |

- Affectation du résultat

Pour le budget de la Commune

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -11 262.81 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 365 929.26 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -85 662.83 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 95 170.28 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 58 410.00 €

En recettes pour un montant de : 89 585.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 65 750.64 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 65 750.64 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 395 348.90 €

Pour le budget de l'Eau et l'assainissement

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -12 643.16 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 26 607.70 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 72 698.22 €
Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : -211.65 €
Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 73 869.00 €
En recettes pour un montant de : 33 575.00 €
Besoin net de la section d'investissement :
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €
Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.
Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €
Ligne 002 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 26 396.05 €

Pour le budget de la ferme relais

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -9 201.63 €

Pour Rappel : Déficit reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : -2 303.53 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -4 260.16 €

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : -350.43 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 13 461.79 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) : -2 653.96 €

- Vote du budget primitif Commune, Eau et Assainissement, Ferme relais

Les trois budgets primitifs, Commune, eau et assainissement et ferme relais sont votés à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Approbation des comptes de gestion

-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les trois comptes de gestion 2022.

- Programme Travaux ONF

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 31 MARS 2023 A 17 H 00

Monsieur le Maire fait part à son Conseil des programmes de travaux établis par l'ONF pour l'année 2023.

A savoir :

- Pour Bruis, un passage de l'épareuse de chaque côté de la piste de l'Adroit des Boyers B73 sur une longueur de 2 kilomètres pour un montant HT de 1 670.00 €
- Pour Sainte Marie, un passage de l'épareuse de chaque côté de la piste B75 et B76 (Serre Rochasson) sur une longueur de 2 kilomètres pour un montant HT de 1670.00 €
- Pour Montmorin, un entretien des lisières de la piste forestière B91 sur une longueur d'un kilomètre pour un montant HT de 1 090.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, compte tenu que la Commune possède une épareuse, souhaite que les travaux soient exécutés en interne.

- Echange captage de Bouchet

Le Maire rappelle qu'il nous reste désormais, à finaliser l'échange de terrain concernant les périmètres immédiats et rapprochés du captage de Bouchet avec le propriétaire Monsieur Christophe Lombard. Le Maire rappelle la délibération du conseil municipal de l'ancienne commune de Montmorin n° 2017.04.25 du 12 avril 2017 et la délibération 2015.04.22 du 08 avril 2015, à savoir :

EXTRAIT :

« Monsieur Christophe LOMBARD est propriétaire des parcelles situées 088 section D 357c D357a et D357b d'une surface totale de 39 160 m², classée lande 01.

La parcelle D 357c est impactée sur une surface de 499 m² pour le périmètre immédiat.

Périmètre immédiat : 499 m² seraient à acheter

Périmètre rapproché : les parcelles D 357a et D 357b d'une surface de 38 661 m² sont à grever de servitudes.

Monsieur LOMBARD, dont la totalité des parcelles est impactée par la protection de la source selon le rapport d'enquêtes publiques, sollicite de la commune l'échange des parcelles D357a D357b D 357c contre la parcelle communale située section D 228 d'une surface de 12 ha 56 a 30 ca, classée par demi en lande 1 et lande 2, sachant que cette dite parcelle section D 228 fait partie du domaine privé de la Commune. Ce dernier étant déjà propriétaire des parcelles en mitoyenneté D 829 D 830 D 229 D 231 D 232.

ECHANGE

Pour Monsieur Christophe LOMBARD la totalité des parcelles 088 section D 357c, D 357a et D 357b d'une surface totale de 39 160 m², pour une valeur totale estimée de 2000 euros.

Pour la Commune, la parcelle communale située 088 section D 228 d'une surface de 12 ha 56 a 30 ca par demi Lande 01 et 02, et la parcelle 088 D 839 d'une surface de 81 a 85 ca pour une valeur totale estimée à 2000 euros.

Aucune soulte ne sera versée par l'une des parties, les frais notariés étant entièrement à la charge de la Commune de Valdoule.

Entendu le rappel de la finalisation d'échange entre la Commune et Monsieur Christophe LOMBARD exposé ci-dessus, les Conseillers Municipaux de la Commune de Valdoule, après en avoir délibéré,

- Valident et consentent à l'échange des parcelles indiquées ci-dessus,
- Demandent à Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce dossier
- Autorisent Monsieur Aubépart André, 2eme Adjoint au Maire à signer l'acte notarié.

- Adressage

Le Maire rappelle la délibération n° 2022.10.01 du 25 Octobre 2022 validant les différents devis liés à l'Adressage. Il rappelle également, que lors de la mise en commande, nous avons été confrontés à un souci, quant aux diamètres des mâts proposés par l'entreprise INOHA, et les diamètres des colliers nécessaires pour fixer les panneaux de rues.

Le Maire présente donc la facture d'INOHA qui a pu être réglée, puisqu'elle s'élevait à la somme de 3 834.00 € HT au lieu de 8 625.97 € HT, et la nouvelle facture de Signaux Girod qui s'élève à la somme de 5 160.41 € HT au lieu de 3 148.40 € HT. Le Maire rappelle également que le devis d'ACACIA, validé par délibération n° 2022.10.01 du 25 octobre 2022 d'un montant de 8 761.20 € HT, soit 10 513.44 € TTC, auquel s'ajoute un devis de forfait déplacement d'un montant de 450.00 € TTC, pour la fabrication et pose de 42 plaques de rues en lave émaillée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à régler la facture de Signaux Girod d'un montant de 5 160.41 € HT, soit 6 192,49 € TTC et à régler la facture d'ACACIA d'un montant de 8 761.20 € HT, soit 10 513.44 € TTC, auquel s'ajoute un devis de forfait déplacement d'un montant de 450.00 € TTC, pour la fabrication et pose de 42 plaques de rues en lave émaillée, à réception des factures.

- Nomination d'un référent territorial pour l'Ambroisie

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal de la nécessité de nommer un référent territorial pour l'Ambroisie, à la demande des services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme Monsieur Jean-Luc AIMONIER référent territorial pour l'Ambroisie.

- Questions diverses

- Monsieur le Maire présente le nouveau plan « fond vert » mis en place très récemment par le gouvernement. Sachant qu'il est déjà trop tard pour se positionner pour 2023, Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur des dossiers que nous déposerons pour 2024.
- Monsieur le Maire propose de faire un dossier de demande de subvention pour la réfection du pont des Fontètes.
- Monsieur le Maire rapporte aux conseillers municipaux la réunion du 29 Mars en présence de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture.
- Monsieur le Maire rappelle que nous sommes toujours en attente du deuxième devis pour l'extinction de l'éclairage public la nuit .

La séance est levée à 20 h 15.